Chaîne d'intégrité du document : DE F6 2C B0 B6 26 CC 07 66 4A 35 C3 D3 CA 7F 3
Publié le : 17/11/2026
Par : Martine VASSAL
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1225669
Page 1038/1077

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **RAPPORT N° 29**

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

DGA de l'Administration Générale
Direction Adjointe du Budget
Service du Budget
0413312525

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 6 NOVEMBRE 2026
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINE

OBJET : Production photovoltaïque - Décision modificative numéro 2 pour l'exercice 2026.

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de la délégation Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Lors de la séance publique du 14 avril 2026, l'Assemblée a procédé à l'adoption du budget primitif (BP) du budget annexe de la production photovoltaïque pour l'exercice 2026.

Le 26 juin 2026, la décision modificative (DM) n°1 a été approuvée par l'Assemblée qui a amendé le BP 2026, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Après cette séance, le budget s'élève, crédits d'ordre compris, à 113 218 € en charges de fonctionnement et à 789 000 € en dépenses d'investissement.

Il convient à présent d'examiner et de se prononcer sur les données relatives à la décision modificative n°2 (DM2) 2026 en séparant les approches de la section de fonctionnement, d'une part, et de la section d'investissement, d'autre part.

I - La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à -10 K€.

Le marché de maintenance n'a été passé qu'en cours d'exercice, et en conséquence, le montant des crédits votés ne sera pas nécessaire, et la dépense peut être minorée de 10 K€.

Par ailleurs, compte tenu que certaines des installations de comptage de l'électricité autoconsommée ne sont pas encore réalisées et restent à déployer sur le dernier trimestre, les recettes afférentes doivent être minorées sur l'exercice 2026 (-10 K€).

II - La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à -290 K€.

S'agissant des charges, sur le sujet de la construction de nouvelles centrales, le fait qu'une centrale n'entre pas dans le périmètre de la régie (capitainerie de Carro), conjugué au décalage d'opération

Signé numériquement le 12/11/2026
La Présidente du Conseil départemental
Martine Vassal

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20261112-156812-BF-1-1
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026
Date de publication :

Chaîne d'intégrité du document : DE F6 2C B0 B6 26 CC 07 66 4A 35 C3 D3 CA 7F 3
Publié le : 17/11/2026
Par : Martine VASSAL
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1225669

pour la centrale du collège Marcel Pagnol diminue de 200 K€ les dépenses d'investissement.

Une deuxième minoration tient au fait qu'en matière de cession des centrales photovoltaïques au présent budget annexe, seules deux opérations (collèges Jean de la Fontaine et Caroline Aigle) seront effectivement réalisées en 2026.

S'agissant des recettes, l'avance remboursable est donc diminuée d'autant.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20261112-156812-BF-1-1
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026
Date de publication :

Chaîne d'intégrité du document : DE F6 2C B0 B6 26 CC 07 66 4A 35 C3 D3 CA 7F 3
Publié le : 17/11/2026
Par : Martine VASSAL
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1225669
Page 1040/1077

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

N° CD-2026-11-06-29

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 6 NOVEMBRE 2026

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINE

OBJET : Production photovoltaïque - Décision modificative numéro 2 pour l'exercice 2026.

L'an deux mille vingt-six, le vendredi six novembre à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINE, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

Absent(s) :
Mme Alison DEVAUX.

Donne(nt) pouvoir :
Mme Agnès AMIEL à M. Lionel DE CALA, M. Cyrille BLINT à M. Jacky GERARD, Mme Sophie CAMARD à M. Yannick OHANESSIAN, M. Frédéric COLLART à Mme Martine VASSAL, Mme Magali GIORGETTI à M. Gérard FRAU, M. Hervé GRANIER à M. Yannick GUERIN, Mme Valérie GUARINO à Mme Marie-Pierre CALLET, M. Lucien LIMOUSIN à Mme Corinne CHABAUD, Mme Anne RUDISUHLI à Mme Laurence ANGELETTI.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20261112-156812-BF-1-1
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026
Date de publication :

Chaîne d'intégrité du document : DE F6 2C B0 B6 26 CC 07 66 4A 35 C3 D3 CA 7F 3
Publié le : 17/11/2026
Par : Martine VASSAL
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1225669
Page 1041/1077

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

N° CD-2026-11-06-29

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 6 NOVEMBRE 2026

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINE

OBJET : Production photovoltaïque - Décision modificative numéro 2 pour l'exercice 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 6 novembre 2026, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Vu la maquette budgétaire du budget production photovoltaïque annexée,

A décidé :

- d'adopter la décision modificative (DM) n°2 pour l'exercice 2026 pour le budget annexe de la production photovoltaïque ;

- de préciser que cette DM2 est adoptée, comme pour le budget général, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M4.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20261112-156812-BF-1-1
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026
Date de publication :

Chaîne d'intégrité du document : DE F6 2C B0 B6 26 CC 07 66 4A 35 C3 D3 CA 7F 3
Publié le : 17/11/2026
Par : Martine VASSAL
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1225669

Adopte à l'unanimité

Pour : 40
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINE, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 17
Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, Mme Magali GIORGETTI, Mme Valérie GUARINO, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Yannick OHANESSIAN, Mme Josette SPORTIELLO, M. Ahmed HEDDADI.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20261112-156812-BF-1-1
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026
Date de publication :